



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/198 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE
A LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE
AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES**

**CHÌ PORTA MUDIFICAZIONE DI A DELIBERAZIONE RILATIVA
A A DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTENTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
IN VARIU ORGANISIMI**

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt six novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à M. Pierre-José FILIPPUTTI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. Antoine POLI
Mme Santa DUVAL à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Michel GIRASCHI à Mme Marie SIMEONI
M. Francis GIUDICI à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul LEONETTI à Mme Pascale SIMONI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI

M. François ORLANDI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Louis DELPOUX
Mme Catherine RIERA à M. Antoine POLI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI
Mme Julia TIBERI à Mme Anne TOMASI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 18/030 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse dans les commissions et organismes extérieurs, modifiée,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse et son article 68,
- VU** le courrier de notification de M. le Préfet de Corse en date du 10 novembre 2020 suite à la démission de M. Paulu Santu PARIGI,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE ainsi qu'il suit, les conseillers à l'Assemblée de Corse pour siéger,

en remplacement de M. Paulu Santu PARIGI, au sein des divers organismes :

Organisme	Désigné en qualité de titulaire
Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	Jean-Charles GIABICONI
Office du Développement Agricole et Rural de la Corse	Jean-Charles GIABICONI
Commission consultative des gens du Voyage de Haute-Corse	Jean-Charles GIABICONI
Comité de programmation du GAL Corse orientale	Paola MOSCA
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse	Jean-Charles GIABICONI
Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)	Jean-Charles GIABICONI
Collège de Moltifao	Hyacinthe VANNI
Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires	Paola MOSCA
Comité d'achat du Fonds Régional d'Acquisition des Musées	Jean-Charles GIABICONI
Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation Haute-Corse	Paola MOSCA
Organisme	Désigné en qualité de suppléant
Collège de Moltifao	Frédérique DENSARI
Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires	Marcel CESARI
Service d'Incendie et de Secours 2B	Jean-Charles GIABICONI
Comité Coordination Association Droit à l'Initiative Economique (ADIE)	Jean-Charles GIABICONI
Comité de coordination de la couveuse d'activités « a Prova »	Jean-Charles GIABICONI
Corse Active pour l'Initiative	Jean-Charles GIABICONI
Commission de coordination dans les domaines de la prise en charge et des accompagnements médico-sociaux	Jean-Charles GIABICONI
Commission de coordination dans les domaines de prévention scolaire, de la santé au travail et la protection maternelle infantile	Jean-Charles GIABICONI
Comité de programmation du groupe d'action locale de Castagniccia : Mare e Monti	Paola MOSCA
Commission d'aménagement foncier de Corse	Julien PAOLINI
Institut Universitaire de Technologie IUT	Jean-Charles GIABICONI
Collège « Philippe PESCECETTI » - Cervione	Jean-Charles GIABICONI
Université de Corse : Conseil d'Ecole d'Ingénieur Paoli Tech	Jean-Charles GIABICONI
SIVOM du Giussani	Jean-Charles GIABICONI

ARTICLE 2 :

DESIGNE M. Jean-Charles GIABICONI pour siéger, en remplacement de M. Paulu Santu PARIGI, au sein de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 novembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI